

LOUZAC ST ANDRÉ

LE MOT DU MAIRE ✎

Un dicton populaire affirme que les années se suivent et ne se ressemblent pas. Malheureusement en terme budgétaire il n'en est rien et je pourrai quasiment reprendre mot à mot ce que j'ai écrit sur ce même support de communication en mai 2015.

Le budget voté à l'unanimité le 11 avril dernier est encore plus contraint que celui de l'an passé. L'Etat donne toujours moins (sa dotation annuelle est amputée en 2016 de 15 415 €) **et prélève encore plus** via le fonds de péréquation. Heureusement, mais à titre exceptionnel, Grand Cognac compense cette année les quelques 5000 € que nous aurions eu à payer en supplément.

Côté dépenses, depuis plusieurs années elles sont très maîtrisées et toutes les économies possibles sont recherchées.

Côté recettes, il faut donc faire avec moins. La solution de facilité aurait été de majorer les impôts pour combler la perte, sachant que selon la Chambre Régionale des Comptes nous disposons de marges fiscales. Certes comme l'an passé les trois taxes locales augmenteront pour un gain attendu de 6 000 €. Mais dans le même temps, et en compensation, le conseil municipal a voté une baisse de la taxe d'ordures ménagères d'un montant identique. **A bases constantes la somme à payer n'augmentera donc pas.** A la démagogie et à la facilité nous avons encore préféré la cohérence et la transparence.

Nous allons également mener une étude fiscale afin qu'à chaque contribuable soit demandé, en taxe d'habitation et en taxe foncière, le montant le plus juste. **Afin d'assurer l'équité entre chaque contribuable, il est indispensable de mettre en œuvre les actions correctives des anomalies constatées.** En effet, les évaluations datent des années 70 et pour certaines n'ont pas été actualisées. C'est ainsi qu'un quart des logements sont encore répertoriés par l'administration fiscale comme sans chauffage ! **Le but n'est pas de faire payer plus mais que l'impôt payé soit en rapport avec le bien immobilier, ni plus ni moins. Ce n'est donc que justice.**

Et il s'agit d'une mission à laquelle la municipalité doit être attachée : **traiter de la même façon chacun de ses administrés**, quel que soit le domaine, et en premier lieu devant l'impôt. LOUZAC SAINT ANDRÉ comme une majorité des communes de Grand Cognac s'y emploie.

Lilian JOUSSON

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Toute personne souhaitant inscrire ses enfants dans les écoles de la Commune doit **se signaler sans attendre à la mairie**. Après délivrance d'un certificat de scolarité, les inscriptions sont à faire auprès de la directrice de l'établissement concerné.

Une demi-journée d'inscription avec découverte des équipements scolaires est prévue à l'école maternelle de Saint André le **samedi 21 mai** de 9 H 30 à 12 H.

MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du mercredi 04 mai à 18 H au lundi 09 mai à 9 H.

TRI SÉLECTIF

Prochaine collecte des sacs jaunes (les mettre la veille au soir) :

- vendredi 06 mai
- vendredi 20 mai

RELAXATION

Chaque jeudi de 10 H à 11 H des séances de relaxation sont proposées par Aurélie BOLLEAU à la bibliothèque municipale au prix de 5 € la séance.

Pour un moment pour soi, pour se détendre, retrouver un mieux-être dans son corps et dans sa tête : ne pas hésiter à se renseigner (☎ 06.77.88.49.89).

BINUCHARDS

L'Ibérica organise le 21 mai en soirée un concert (entrée 8 €) des Binuchards avec en première partie le groupe « Les Cons Par Raisons ». Ouverture des portes à 19 H. Possibilité de restauration sur place. Réservations : ☎ 05.45.82.93.44

☎ 06.72.63.20.72

Pour des raisons évidentes de sécurité, **le tronçon de la VC 201 compris entre l'entrée de Chantecaille et l'Ibérica sera interdit à la circulation motorisée de 18 H à 23 H 30.**

AGENDA

BRIN D'AILLET

Dimanche 1^{er} mai

Organisé sous tivolis par l'Ibérica avec possibilité de pétanque et belote sur place.

Renseignements : ☎ 05.45.82.93.44

📱 06.72.63.20.72

PÉTANQUE

Samedi 07, vendredi 13 et samedi 28 mai

Jeux de boules au Fief des Groies

PAROISSE

Samedi 21 mai

18 H 00

Messe en l'église Saint Martin de Louzac

ÉGLISES

Suite à une interrogation récente d'habitants de Commune, il est précisé que la mairie n'intervient pas dans le choix de l'église (Saint André ou Saint Martin) lors d'obsèques.

Si la Commune est propriétaire des murs, c'est la paroisse qui gère les cérémonies s'y déroulant.

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS :

GIRAUD Marguerite

23 avril

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque de LOUZAC SAINT ANDRÉ participe en 2016 au prix du roman noir organisé par le Festival du Polar et au prix des lecteurs de littérature européenne. **Tout lecteur intéressé à participer à l'un ou l'autre peut s'inscrire auprès de la bibliothèque.**

JUMELAGE

Dans le cadre des échanges officiels entre VILLERET et LOUZAC SAINT ANDRÉ, **le Comité de jumelage reçoit une délégation suisse sur la Commune du 05 au 08 mai.**

SERVICES PUBLICS

L'Etat et le Département de la Charente ont lancé dans le cadre de l'élaboration du **schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public** un diagnostic territorial. Un questionnaire, téléchargeable sur internet (www.charente.gouv.fr ou www.charente.fr) peut être complété par toute personne intéressée jusqu'au 27 mai.

ASSISTANT SOCIAL

Eric BONNET, assistant social du secteur, assurera sa permanence à la mairie de Louzac le **jeudi 28 avril au matin**. Il faut obligatoirement prendre un rendez-vous : ☎ 05.16.09.51.25.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 avril

- **Vente d'une parcelle** ➔ Cession de la parcelle cadastrée section AW n° 28 au prix de 235 €
- **Compte administratif 2015** ➔ Voté à l'unanimité, avec un excédent de fonctionnement de 46.471,60 € et un déficit d'investissement de 1.122,71 €.
- **Compte de gestion 2015** ➔ Adopté à l'unanimité.
- **Affectation des résultats 2015** ➔ Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de 72.228,34 € affecté à l'unanimité au budget primitif 2016 en fonctionnement pour 55.160,17 € et en investissement pour 17.068,17 €.
- **Chambre régionale des comptes** ➔ Le Conseil Municipal acte à l'unanimité le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2009 à 2014.
- **Impositions communales** ➔ Sont votés à l'unanimité pour 2016 la Taxe d'Habitation à 9,00 %, le Foncier Bâti à 12,50 %, le Foncier Non Bâti à 37,00 % et les Ordures Ménagères à 18,12 %.
- **Étude des bases fiscales** ➔ Grand Cognac a fait réaliser une étude sur les bases fiscales économiques et ménage. Suite au diagnostic des bases fiscales, décision à l'unanimité de poursuivre l'étude en vue de la mise en œuvre des actions correctives des anomalies constatées, pour une plus grande équité entre contribuables.
- **Budget primitif 2016** ➔ Il est voté à l'unanimité en équilibre à 762.741,72 € en fonctionnement et à 136.812,25 € en investissement.

TONTE & FEUX

L'époque de la tonte et autres travaux de plein air est revenu. **Une réglementation préfectorale existe. Pour maintenir de bonnes relations avec son voisinage, merci de la respecter et donc de ne pas utiliser de matériels bruyants à des heures pouvant provoquer une réelle gêne pour autrui.**

Il est rappelé également que par arrêté du Préfet de la Charente, **les feux de plein air sont strictement interdits dès lors qu'il s'agit du brûlage des déchets verts ménagers, municipaux et d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes, etc....).**

Pour les professionnels certaines dérogations sont prévues après autorisation (destruction des résidus agricoles, gestion forestière, écobuage des chaumes non soumises à la PAC). Pour les particuliers, seul le brûlage des déchets verts parasités ou malades peut être permis sous conditions après déclaration et autorisation préalable du Maire, ainsi que respect de règles de sécurité très strictes.